



DÉCISION

N° : 2025-244

Exécutoire le : 31 JUIL. 2025

Publiée / Notifiée le : 31 JUIL. 2025

Visée le : 28 JUIL. 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marché n°24/004
Réhabilitation du pressoir des Gorges du Sierroz

Avenant n° 1 relatif à une moins-value

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

Considérant la notification du marché public effectuée le 26/02/2025 à l'entreprise BELLET INDUSTRIE pour un montant de 36 890,00 € HT,

Considérant, à la suite d'une réunion d'échange avec les services de l'Etat (UDAP/DREAL), la nécessité de modifier certains éléments d'exécution technique du marché,

Considérant les modifications engendrées par ces modifications sur la partie B « Travaux » de la DPGF du marché initial,

Considérant la moins-value qui en découle et qui s'élève à la somme de – 1 420,00 € HT, soit une baisse de - 3.85 % par rapport au montant du marché initial,

Considérant l'article R2194-8 du Code de la commande publique,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Il est décidé de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise BELLET INDUSTRIE.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme. la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise attributaire : BELLET INDUSTRIE

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 28/07/2025 11:04:40



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2025-244 : Marché n.24/004 Réhabilitation du pressoir des Gorges du Sierroz Avenant n.1 relatif à une moins-value

Date de transmission de l'acte : 28/07/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2025

Numéro de l'acte : Dec2005 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250728-Dec2005-AR

Date de décision : 28/07/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

GRAND LAC – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET
1500 BD LEPIC
73106 AIX LES BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

SAS BELLET INDUSTRIE
Adresse de l'établissement :
95/97 RUE DU VERNAY
ZA DU VERNAY - 73730 CEVINS
Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :
RUE GILBERT MARIE – 73300 LA TOUR EN MAURIENNE
Adresse électronique : sl@belletindustrie.fr
Téléphone : 06 71 64 25 96
Télécopie :
SIRET : 350 863 791 000 17

C - Objet du marché public

- **Objet du marché public:**
REHABILITATION DU PRESSEUR DES GORGES DU SIERROZ
- **Référence du marché public :** 24004
- **Date de la notification du marché public :** 26/02/25
- **Durée d'exécution du marché public :** phase préparatoire 15j et phase travaux 3 mois
- **Montant initial du marché public :**
 - Taux de la TVA : 7 378,00 €
 - Montant HT : 36 890,00 €
 - Montant TTC : 44 268,00 €

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à la réunion d'échanges avec les services de l'état (UDAP / DREAL), il a été convenu de modifier les éléments suivants :

- Changement de nature des matériaux des éléments métalliques (colliers, cuve) : initialement en finition galvanisé et modifié en finition acier auto-patinable (corten)
- La poutre chêne qui sera changé devra être délardée pour lui donner un aspect ancien
- Abandon des sablages et huillages des pièces bois pour conserver les vestiges de graffitis d'époque : prestation remplacée par un brossage/nettoyage
- Abandon des sablages et huillages des pièces métalliques pour qu'elles conservent leur aspect initial : prestation remplacée par un brossage/nettoyage
- Le changement de nature du matériau de la cuve (galvanisation modifiée en corten) a permis de fabriquer la cuve en plusieurs éléments et permet donc sa mise en œuvre sans hélipontage. Une adaptation a malgré tout été nécessaire pour pouvoir rentrer la cuve dans le local (dépose châssis vitré et allège en pierre, puis remontage à l'existant)
- Changement de nature du matériau de la couverture sur tête de balancier : initialement en galvanisé, modifiée en zinc
- Le filln de manœuvre est abandonné

Ci-dessous les modifications (uniquement sur la partie B TRAVAUX, la partie A restant inchangée) qui en découlent sur la DPGF du marché initial (en rouge les modifications) :

6 TRAVAUX :				
2.1 Démontage soigné de l'ancienne cuve et évaluation en atelier pour prise de cotes	ft	1	5 850,00 €	5 850,00 €
2.2 Fabrication en atelier de la nouvelle cuve en acier finition galvanisée puis remise sur site	ft	1	6 630,00 €	6 630,00 €
1941 Fabrication en atelier de la nouvelle cuve en acier corten y compris livraison sur site	ft	1	10 610,00 €	10 610,00 €
2.3 Réhabilitation de la poutre bois fracturée, comprenant sous étalement, remplacement par une poutre bois neuve et liaisons mécaniques	ft	1	3 800,00 €	3 800,00 €
1942 Plus value pour débardage manuel de la poutre chêne pour créer un aspect ancien	ft	1	100,00 €	100,00 €
2.4 Sablage des éléments bois du ponton et application d'une huile de protection	ft	1	3 300,00 €	3 300,00 €
2.5 Sablage des éléments métallique du ponton et application d'une huile de protection	ft	1	500,00 €	500,00 €
1943 Brossage manuel des pièces bois et métalliques de l'équipement pressoir	ft	1	100,00 €	100,00 €
2.5 Renforts de la poutre du balancier par cerçage colliers métallique	Unité	2	950,00 €	1 900,00 €
1944 Plus value pour utilisation de matériau acier corten pour les colliers	Unité	2	100,00 €	200,00 €
2.7 Bepo par hélipontage de la nouvelle cuve	ft	1	1 500,00 €	1 500,00 €
1945 Démontage et remontage de l'allège pierre et du châssis vitré pour permettre d'entrer la cuve	ft	1	800,00 €	800,00 €
1946 Pose manuelle de la nouvelle cuve	ft	1	3 000,00 €	3 000,00 €
2.8 Equilibrage et pose de la tête de protection du balancier en zinc finition galvanisée (y compris la charpente)	ft	1	900,00 €	900,00 €
1947 Fourniture et pose de la tête de protection du balancier en zinc (y compris la charpente)	ft	1	900,00 €	900,00 €
2.9 Fourniture et pose d'une grille cailloutis galvanisée sur regard, y compris cadre métallique galvanisé	ft	1	100,00 €	100,00 €
2.10 Fourniture et pose d'une grille cailloutis galvanisée sur regard, y compris cadre métallique galvanisé	ft	1	1 100,00 €	1 100,00 €
SOUS TOTAL TRAVAUX				28 770,00 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : - 284,00 €
- Montant HT : - 1 420,00 €
- Montant TTC : - 1 704,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 3,85%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 7 094,00 €
- Montant HT : 35 470,00 €
- Montant TTC : 42 564,00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SELLIER LAURENT, Directeur	Saint Jean de Maurienne le 09/07/25	 Bellet INDUSTRIE ZI Longefan - Rue Gilbert Marié 73300 HERMILLON Tél. 04 79 59 86 00 - Fax : 04 79 59 85 31 Siret : 350 863 791 00017 APE : 4339Z

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Aix les Bains, le 28 juillet 2025

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)